



Pôle Equipements et cadre de vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n 2021-81

Objet : Demande de subvention Fonds d'Investissement Métropolitain (FIM) auprès de la Métropole Grand Paris pour l'achat de 3 locaux commerciaux à usage de restaurant

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Considérant la politique de la Ville en matière de développement économique,

Considérant que les trois locaux commerciaux, sis 4 rue du Four, se situent en interconnexion directe avec le secteur de projet de la place du Général de Gaulle,

Considérant que la Ville veut s'assurer de la maîtrise de ces 3 locaux commerciaux,

Considérant le projet de dynamisation du centre-ville par l'ouverture de 3 restaurants au minimum,

Considérant la somme prévisionnelle de dépense d'un montant de 725 681,34 HT pour réaliser ce projet,

Considérant l'aide financière que peut apporter le FIM aux collectivités territoriales à hauteur de 50% du montant de la dépense HT, soit 362 840,67 €.

AUTORISE le maire à déposer la demande de subvention auprès de la Métropole Grand Paris pour l'achat de 3 locaux commerciaux à usage de restaurant, au nom et pour le compte de la Ville et à signer tout document s'y rapportant.

Fait à Sceaux, le 7 avril 2021



Philippe LAURENT